AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

219C0664
FR0013214145-FS0305

16 avril 2019

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

SMCP

(Euronext Paris)

Annule et remplace D&I 219C0589 du 4 avril 2019

Par courrier reçu le 12 avril 2019, complété notamment par un courrier du 16 avril, Deutsche Bank AG (Taunusanlage 12, 60325 Frankfurt Am Main, Allemagne) a déclaré ne pas avoir franchi en hausse, le 29 mars 2019, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société SMCP et détenir, à cette date, 1 975 610 actions SMCP représentant autant de droits de vote (dont 1 739 739 actions SMCP assimilées), soit 2,64% du capital et des droits de vote de cette société[1].

[1] Sur la base d'un capital composé de 74 747 307 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.